



Le Bulletin Syndical



SNUipp-FSU 15

Numéro 60 supplément 3 septembre octobre novembre

Prix : 0,5 € Abonnement : 4 €

DÉPOSÉ LE20/10/2008

EDITO

SOMMAIRE :

- Page 1 : EDITO
- Page 2 : EPEP
- Page 3 : Droit de réponse au quotidien
La Montagne
- Page 4 : Pétition RASED
Compte-rendu CAPD
- Page 5 : Ecole maternelle
Remise en cause du remplacement
- Page 6 : Formation continue
Elections paritaires

"Le Bulletin Syndical"
SNUipp-FSU 15

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC
Section du Cantal

Siège social : Bâtiment de l'Horloge
7 Place de la Paix 15 000 Aurillac
Tél : 04 71 64 03 35

e.mail : snu15@snuipp.fr
Site : <http://15.snuipp.fr/>

Directeur de publication : Michel MARCHE
ISSN : 1243-7913
CPPAP : 0508 S 07946
Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 15. Conformément à la loi du 06/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant. en vous adressant au :
SNUipp 15, 7 Bât. De l'horloge,
Place de la Paix, 15 000 Aurillac
Tel 04 71 64 03 35

HYPOCRISIE

« L'idée de la toute puissance du marché qui ne devait être contrarié par aucune règle, par aucune intervention politique, cette idée de la toute puissance du marché était une idée folle.

L'idée que les marchés ont toujours raison est une idée folle.

L'économie de marché c'est un marché régulé, le marché mis au service du développement, au service de la société, au service de tous. Ce n'est pas la loi de la jungle, ce n'est pas des profits exorbitants pour quelques-uns et des sacrifices pour tous les autres. »

Citation du capital de Marx? Propos de Léon Blum? Perdu!

...Discours de Nicolas Sarkozy (Toulon, jeudi 25 septembre 2008)

« On a bien tort de ne pas prendre au sérieux le malaise des professeurs de ce pays. [...] Est-il normal qu'un professeur certifié, qui a passé un concours de bon niveau scientifique avec une chance sur 10 ou 20 d'y être admis, commence avec un salaire qui équivaut à 1,3 Smic ? Je ne le crois pas. »

Propos tenus dans une intersyndicale? Discours d'un leader politique d'un parti d'extrême gauche? Encore perdu!

...Propos de Xavier Darcos (blog de X. Darcos, 9 février 2007)

Nos responsables politiques manient à merveille la communication et les médias pour anesthésier l'opinion publique. Le discours tenu est, bien souvent, aux antipodes des effets de la dernière réforme votée. L'opinion n'adhère pas à la politique menée! Peu importe, on fera tout pour qu'elle adhère, au moins, au discours.

Comment résister? Comment faire entendre une autre voix?

Le journalisme indépendant existe encore mais bénéficie de peu de visibilité. Il est rare (voire même absent) des grands médias nationaux. **C'est à nous tous de réagir.**

Il est indispensable que chacun redevienne un acteur de la société en s'impliquant dans son évolution. Chacun, à notre échelle, nous pouvons faire entendre un autre discours, une autre vérité. Nous exerçons un métier dans lequel les relations sociales sont extrêmement présentes. Profitons de chaque occasion qui nous est offerte pour communiquer un autre point de vue aux différents acteurs de l'école : parents, élus, collègues...

D'autres alternatives, d'autres ambitions existent. Rassemblons-nous pour les faire avancer. **Au niveau professionnel, des instances veillent chaque jour à fédérer et défendre d'autres opinions : les syndicats.**

Syndiquez-vous

Julien Barbet

EPEP: La fin de l'école communale?

Le jeudi 25 septembre 2008, trois députés UMP ont déposé à l'Assemblée Nationale, une proposition de loi relative à la création des EPEP. Ce texte devrait être inscrit à l'ordre du jour en janvier 2009.

D'autre part, Xavier Darcos a annoncé le 6 octobre la mise en réserve de 500 postes de personnels administratifs qui seraient affectés aux futurs EPEP.

Le gouvernement veut donc faire passer les EPEP en force.

Rappel: Le SNUipp s'est toujours opposé au projet de décret sur les expérimentations d'EPEP lancé en 2007.

EPEP: Etablissement Public d'Enseignement Primaire.

Ils permettent une organisation et gestion mutualisées des moyens destinés aux écoles maternelles et élémentaires qu'ils regroupent.

La proposition de loi déposée stipule dans son article 3 « **toute école comptant un nombre de classes supérieur ou égal à 15 est transformée en EPEP** dans un délai d'un an au plus tard suivant l'entrée en vigueur de la présente loi ». Pour le Cantal, l'école d'Arpajon aurait donc obligation de devenir un EPEP.

L'article 4 donne la possibilité aux communes ou EP-CI (établissement public de coopération intercommunale) de créer un EPEP à partir de 13 classes, sur une seule école ou en regroupant plusieurs écoles d'une ou plusieurs communes).

L'EPEP est créé à la demande des communes et après accord de l'autorité académique. Les conseils d'école ne seraient pas même consultés.

Le directeur de l'EPEP est désigné par l'autorité académique. Il n'est pas stipulé la formation qu'il aura, ni même s'il doit être issu du corps enseignant.

L'EPEP sera administré par un Conseil d'Administration de 13 membres:

- le directeur de l'EPEP

- 4 représentants de la ou des communes
- 4 représentants élus des personnels de l'EPEP dont **3 enseignants** et 1 non enseignant.
- 4 représentants élus des parents d'élèves.

Le président est élu par les membres du CA: il peut être le directeur ou un des représentants des communes (à condition qu'il ne soit pas membre du personnel de l'EPEP).

L'article 6 précise: « Le conseil d'administration se substitue au conseil d'école dans les écoles transformées en EPEP » Il n'y aura donc plus que 3 enseignants et 4 parents d'élèves (et 4 représentants de communes, même s'il n'y a qu'une école) aux conseils d'école de 15 classes, qui seront présidés par un super-directeur ou un représentant de communes !

Dans l'article 7, nous apprenons entre autre que le CA délibèrera sur le projet d'établissement, le budget, le recrutement des personnels non enseignants, ... et sur « le rapport annuel sur le fonctionnement de l'établissement qui lui est présenté par le directeur et **qui porte notamment sur les résultats des élèves.** »

L'article 9 précise que le conseil pédagogique, présidé par le directeur et comprenant l'ensemble des maîtres de l'établissement, se substitue aux conseils des maîtres. En EPEP, nous feront donc nos concertations sous le regard vigilant de notre super directeur nommé par l'IA, et qui n'aura peut être jamais vu un élève de près.

Les EPEP, c'est la **fin de la liberté pédagogique**, la **fin de l'indépendance pédagogique de l'école par rapport aux pouvoirs politiques locaux**, la création d'un **échelon hiérarchique de plus**, la mise en **concurrence des écoles**.

Claire VAN THEEMST

L'analyse du SNUIPP sur la nouvelle proposition de loi sur les EPEP**MIXITE SOCIALE**

L'EPEP veut offrir la possibilité de réunir au sein d'un même établissement des écoles au profil sociologique différent et mutualiser les moyens en faveur des élèves présentant des difficultés. **Il faudrait se demander en quoi la transformation en EPEP d'une école de 15 classes déjà enclavée dans un quartier en difficulté modifie la composition sociologique des élèves qu'elle accueille.**

Que penser enfin des moyens en faveur des élèves en difficultés quand le gouvernement s'apprête à supprimer 3000 postes E et G dans les réseaux d'aide ? **Ce qui serait mutualisé dans ce cas, c'est d'abord la pénurie de postes.**

REGROUPER LES ECOLES DE PETITES TAILLES EN MILIEU RURAL

Encore une fois cette idée montre que nos décideurs font preuve d'une **méconnaissance de la réalité géographique et scolaire du secteur rural**. Les RPI, implantés principalement en zone rurale, sont loin d'atteindre en moyenne les 13 ou 15 classes demandées pour la création d'un EPEP. **Parvenir à de tels chiffres signifie un élargissement géographique conséquent avec tout ce que cela implique en terme de déplacements et d'amplitude horaire pour les élèves, et ce dès l'âge maternel.**

MUTUALISATION DES MOYENS

Le regroupement des moyens humains, pédagogiques et financiers au sein de l'EPEP ne répond qu'à un objectif comptable. **La mutualisation des moyens budgétaires conduira à des économies d'échelle et, à terme, à des suppressions de postes d'enseignants.**

CREATION D'UN VERITABLE STATUT D'EMPLOI POUR LES DIRECTEURS

Loin de pouvoir prétendre à plus d'autonomie, **le rôle décisionnel et hiérarchique du directeur d'EPEP sera celui d'accompagner la politique éducative du gouvernement**, à plus forte raison dans le contexte budgétaire actuel. Cette politique joue contre la réussite de tous les élèves. Il est donc facile de prévoir les tensions qui ne manqueront pas de naître au sein de ces nouveaux EPEP.

Le Projet de Loi de Finances 2009 fait état de la création provisionnelle de 500 postes pour accompagner la mise en oeuvre du projet de loi concernant les EPEP.

Au vu du nombre d'écoles à 15 classes ou plus existantes (439 écoles de plus de 15 classes en France), il ne semble pas que le projet, dans sa première année de mise en oeuvre, soit d'aller au-delà des créations « naturelles » à partir des écoles existantes et de quelques écoles à 13 classes pour lesquelles les collectivités concernées seraient volontaires.

CONCLUSION

La proposition de loi n'améliore pas le fonctionnement démocratique des écoles. Dans le cas d'un éventuel regroupement d'écoles, c'est une véritable régression. Le CA se substitue à tous les conseils d'école, ce qui diminue la participation effective des parents à la vie de l'école. Enfin, même si la proposition de loi reste muette sur le sort des actuels directeurs d'école en cas de regroupement, on ne voit pas comment ils pourraient être maintenus dans leurs fonctions, notamment celles d'être des interlocuteurs entre l'école, entité physique, et son milieu. Loin d'être une école plus ouverte et plus transparente pour les usagers, c'est donc une école bureaucratique que cette proposition de loi prépare.

Le SNUipp demande donc qu'une véritable concertation, loyale et honnête, s'engage, avant toute réforme, entre tous les acteurs concernés : Etat, collectivités, fédérations de parents d'élèves et organisations syndicales représentatives de l'ensemble des personnels.

Julien BARBET

Si seulement La Montagne avait raison

Le mardi 14 octobre, le quotidien régional « *La Montagne* » publiait un article intitulé « Combien gagne la maîtresse de votre enfant ou son professeur de collège ou de lycée ? 2.931 euros après trente ans de carrière ».

Cet article contient des erreurs et des inexactitudes. Sa formulation fait croire au lecteur qu'après 30 ans de carrière un prof gagnerait 2931 €.

Le SNUIPP, CGTéducatif et SUDÉducation ont envoyé au journaliste et à la direction du quotidien une lettre dans laquelle ils demandent que soit publiée leur réponse à cet article.

Le contenu de la lettre :

« Votre article du 14/10/08 sur le salaire des enseignants a consterné la communauté éducative du 1^{er} degré, et a fait réagir un grand nombre d'enseignants.

Beaucoup d'entre eux souhaiteraient pouvoir gagner comme vous l'indiquer 2931 euros en partant à la retraite, mais c'est loin d'être le cas.

De plus, l'enseignante prise en photo a été très surprise, choquée et même scandalisée d'être montrée en illustration d'un article qui ne la concerne pas. Sachez que cette personne touche un salaire avoisinant les 1900 euros en fin de carrière. Nous sommes donc très loin des sommes que vous avancez.

Il est dommage que vous n'ayez pas souhaité nous contacter, nous aurions apporté quelques précisions quand aux chiffres donnés par le MEN sur son site web.

Devant le caractère mensonger de cet article et dans le souci de mettre au clair les conditions de traitement des professeurs, aux yeux de la population, nous vous demandons solennellement de publier le texte ci-joint et faire valoir notre droit de réponse.

Syndicalement,

SNUipp, CGT Educ', SUD Education »

Le contenu de l'article que nous souhaitons voir publié est consultable sur le site du SNUIPP15 à l'adresse suivante : <http://15.snuipp.fr/spip.php?article420>

PETITION RASED « Sauvons les RASED »

Suite à la nouvelle LOLF 2009, et l'annonce de la suppression de 3000 postes RASED au budget, le **SNUipp** ainsi que *SGEN-CFDT, SE-UNSA, SUD Education, SNUDI-FO, SMedEN-FO, FNAME, FNAREN, AFPEN*, appellent à signer la **pétition unitaire "sauvons les RASED"**

Pour signer la pétition en ligne, consultez dès à présent le site du **SNUipp Cantal** ou rendez-vous sur
<http://www.sauvonslesrased.org>

COMPTE RENDU CAPD DU 17 OCTOBRE 08

L'ordre du jour de cette CAPD était la formation continue.

Quelques données générales : 228 candidatures et 109 personnes retenues. En baisse constante depuis 2005

L'IA reconnaît une baisse de candidature et considère que les personnes sont moins concernées, pour notre part, nous avons souligné la baisse dans l'attractivité et dans l'offre des stages.

Les moyens de remplacement diminuant d'année en année, le nombre de place disponible par stage en est de même : 8 TMFC (1 étant « réservé » pour la formation des directeurs à base élève) et 29 PE2.

15 stages à candidatures individuelles étaient proposés et 330 stagiaires sont concernés par des stages à public désigné.

Seuls trois stages ne sont pas complets, un appel à candidature sera proposé pour : « mathématiques au cycle III » et « faciliter l'enseignement de l'anglais au cycle II »

Concernant le stage directeur et T1 de décembre, le nombre de support pour les PE2 n'étant pas suffisant, un troisième stage sera proposé en parallèle sur la formation en langue. L'IA souhaitant accentuer cette formation pour permettre au plus grand nombre d'enseigner les langues dans leur classe.

L'Inspecteur d'Académie a donné pour consigne aux IEN d'organiser et valider les échanges de service en demandant d'encourager ces derniers.

Nous rappelons que si les habilités se doivent d'effectuer les langues dans leur classe, les échanges de service ne sont en aucun cas obligatoires. Il n'y a pas de raison de proposer des échanges de service en langues plus que dans les autres matières.

Questions diverses posées par le SNUipp :

La formation des T1 et T2 a été très limitée voire inexistante pour certains. Des stages avaient été annulés pour rendre les TMFC disponibles sur les remplacements de maladie.

Quelques semaines seront proposées en ce début d'année scolaire mais le passif est tellement important que le quota d'heures de formation ne pourra être respecté. Si tous les collègues ont pu bénéficier d'un temps de formation, celui-ci est inférieur de 2 à 3 semaines à ce que demande les textes.

L'IA a demandé qu'il n'y ait aucun stage sur la pé-

riode hivernale pour que la situation connue l'année dernière ne se renouvelle pas.

Enfants du voyage : la situation difficile des enseignants sur les postes enfants du voyage en collège a été évoquée. Si les moyens en personnel sont dévolus à l'enseignement primaire, l'administration a reconnu qu'il serait souhaitable à terme de veiller aux affectations. Un contact avec le CASENAV va être pris et une concertation avec les collèges accueillant mis en place. L'IEN ASH reconnaît le travail effectué par nos collègues mais également la difficulté de leur tâche.

Inspection : nous défendons l'avancement de tous à la même vitesse et jusqu'au dernier échelon. Comme la prise en compte de la note dans le barème nous est imposé, nous avons demandé à ce que la régularité des inspections soit la même dans l'ensemble des circonscriptions et que les rapports puissent être donnés aux collègues dans les meilleurs délais.

L'IA répond à notre demande et indique qu'il a demandé aux inspecteurs que les notes ne s'écartent plus de la grille.

CHS, Comité d'hygiène et de sécurité : pour la première fois, le programme annuel de prévention 2008-2009 paru au BOEN du 2 octobre 2008 intègre spécifiquement les écoles. Nous avons souhaité savoir quels moyens et méthodes l'administration allait mettre en oeuvre pour appliquer ce programme. Il s'agit dans un premier temps de nommer les ACMO (agent chargé de la mise en oeuvre) pour chaque circonscription avant d'évaluer les risques pour chaque école et enfin de proposer des actions de prévention. Tout ceci est en cours de réalisation.

DIF, droit individuel de formation : une note d'information sera envoyée au personnel à ce sujet, mais pour l'instant aucune information concrète et précise sur la mise en oeuvre n'est disponible. Si des agents sont intéressés, un examen de leur demande sera cependant possible.

Se déclarer non gréviste?? : les limites techniques (utilisation de l'prof) et de délai (48 heures) sont reconnues par l'administration. Une réunion avec le recteur est prévue afin d'harmoniser les pratiques. Les informations seront donc fournies ultérieurement avec la possibilité d'utiliser une autre modalité que l'utilisation d'l-prof.

Vos représentantes : S. Ravenel et N. Moncanis

Ecoles Maternelles et enseignants en maternelle:

La réponse du SNUipp: Darcos et la maternelle: la médaille d'or du mépris.

Le Ministre de l'Education Nationale multiplie les annonces provocatrices, scandaleuses et méprisantes vis à vis de l'école maternelle. Ainsi le 3 juillet, interrogé par la commission des finances, Xavier Darcos déclarait: « *Est ce vraiment logique, alors que nous sommes si soucieux de la bonne utilisation des crédits délégués par l'Etat, que nous fassions passer des concours bac+5 à des personnes dont l fonction va être essentiellement de faire faire des siestes à des enfants ou de leur changer leur couches? Je me pose la question, ces personnes ayant la même compétence que si elles étaient par exemple institutrices de CM2....* »

Quel mépris pour les apprentissages de l'Ecole maternelle. Derrière cette déclaration, n'y a-t-il pas la volonté de cacher le fait que près de 40000 enfants de 2/3 ans ne sont pas scolarisés. Pourtant l'inscription à la maternelle de ces jeunes enfants figure dans les textes ministériels. Les enfants de cet âge sont acceptés s'ils sont prêts physiquement et psychologiquement ce qui sous entend « être propre ». Réduire l'Ecole Maternelle et ses enseignants à ce critère de propreté est plus qu'inquiétant de la part d'un ministre de l'Education.

Et l'absence de distribution de programmes maternelle aux parents d'élèves, en rajoute sur le peu de considération sur les apprentissages faits dans ces classes.

Connaissance psychologique et formation professionnelle sont indispensables pour permettre aux élèves d'entrer dans les apprentissages, que l'on soit enseignant de maternelle ou d'élémentaire. Pour construire ces situations d'apprentissages, les enseignants doivent connaître le parcours complet des élèves et appréhender les apprentissages dans leur globalité. L'Ecole Maternelle française constitue une référence: elle est une source de réussite et de progrès pour les élèves.

C'est pourquoi réduire le rôle des enseignants de maternelle à un « maternage » n'est pas seulement méprisant et scandaleux mais démontre que l'objectif est de remettre en cause l'existence même de l'Ecole Maternelle. En dévalorisant le travail et les missions des collègues enseignants (et il n'y a pas que des enseignantes en maternelle mais aussi des enseignants!) c'est l'école maternelle comme premier lieu de socialisation, de prévention, de scolarisation qu'on dévalorise.

Les enseignants de maternelle sauront démontrer à M Xavier Darcos qu'ils ont droit au respect, qu'ils sont des professionnels de l'Education et que l'Ecole Maternelle a de l'avenir.

Informons les parents d'élèves que nous rencontrons chaque jour, il n'y a plus qu'un pas à faire pour faire disparaître des postes d'enseignants et confier les jeunes enfants à des structures privées et payantes. Signez en masse la carte postale pétition envoyée par le SNUipp et renvoyez la à votre section départementale.

Nicole Milhau, enseignante en maternelle

REMISE EN CAUSE DU REMPLACEMENT

Le projet de budget 2009 prévoit dans le premier degré, la mise en place au 1er janvier 2009 d'une agence chargée du remplacement. Selon le ministère, elle « devrait permettre d'identifier des pistes d'amélioration de l'efficacité de la gestion du remplacement ».

Dans le même temps, nous apprenons qu'un audit portant sur la **possibilité d'utiliser des emplois de vacataires** pour assurer les remplacements dans les écoles primaires a été commandé par le ministère et que le **recrutement des enseignants sur liste complémentaire est suspendu**.

Le ministère envisagerait-il dès l'année 2008/2009 de supprimer l'actuel dispositif de remplacement fondé sur l'intervention des personnels titulaires formés et qualifiés pour ce type de missions ? Envisage-t-il ainsi de supprimer en catimini 2 500 postes d'enseignants supplémentaires ?

En diminuant dès maintenant le nombre de titulaires – remplaçants sur le terrain, il remettrait en cause la possibilité pour les élèves de bénéficier pendant les congés maternité et de maladie d'un enseignant qualifié. **Cette mesure se traduirait par un accroissement important de la précarité dans les écoles.**

Pour le SNUipp, il est urgent de rompre avec cette politique dangereuse pour les écoles et l'intérêt des élèves, de faire respecter la professionnalité des enseignants, d'effectuer d'autres choix budgétaires.

Et notre formation continue dans tout ça?.....

S'il est une expression qui convient on ne peut mieux à notre formation continue, c'est bien la peau de chagrin. Peu de possibilités de choix, certains stages sont pris d'assaut...

Et la nouveauté qui arrive en matière de formation continue:

Notre employeur nous doit 39 semaines de formation continue sur l'ensemble de notre carrière. Pas plus qu'en matière de médecine du travail l'Etat ne s'acquitte de ses obligations envers ses agents, c'est totalement inacceptable mais n'a pas gêné le ministre de l'éducation nationale.

Les choses sont entrain d'évoluer. On parlera bientôt du DIF: *le droit individuel à la formation*.

Il est prévu à raison de 20 heures annuelles; cette formation devra être payée par l'employeur et effectuée tout ou partie sur le temps de travail. Les décrets d'application nous concernant pour le DIF n'étant pas parus, nous attendrons!.....

Adhérer au SNUipp c'est vraiment d'actualité....

Il est des questions auxquelles la réponse n'est pas si simple ni automatique, nous le savons bien. Adhérer à une organisation syndicale mérite détermination et réflexion. Notre réponse est que collectivement on réfléchit mieux, on pèse plus fort sur les décisions.

Défendre des intérêts collectifs et individuels dans le respect de l'équité, avec le souci de la rigueur, de la transparence, de l'honnêteté, dans le respect des différences, dans le contexte actuel où le gouvernement prend des mesures rognant chaque jour davantage les solidarités et les libertés publiques.

Se syndiquer c'est résister en collectif aux attaques, au mépris et c'est apporter sa contribution au développement social, en se donnant des moyens pour agir.

Rappelons que 66% du montant de la cotisation sont déductibles du montant de l'impôt sur le revenu. C'est loin d'être un argument mais le syndicat SNUipp vit des adhésions de ses syndiqués, pour diffuser l'information, assurer les permanences au siège départemental.

Plus nombreux, plus forts.....rejoignez le SNUipp.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES Décembre 2008

A l'heure où le paritarisme est menacé et les enseignants dénigrés, renforcer le SYNDICAT MAJORITAIRE c'est l'occasion d'adresser un signal fort au gouvernement.

Vote le 2 décembre 2008 dans les écoles de 8 classes et plus

Pour tous les autres collègues, **vote par correspondance à partir du 23 octobre 2008**

Liste présentée par le SNUipp - FSU Cantal

- 1 MONCANIS Sylvie *P.E. Ens. spécialisée UPI collège La Jordanne - Aurillac*
- 2 BARBET Julien *P.E. Animateur TICE Circonscriptions de Saint-Flour et Mauriac*
- 3 GAILLARD Richard *P.E. Directeur École maternelle La Fontaine - Aurillac*
- 4 VAN THEEMST Claire *P.E. Adjointe École élémentaire - Le Rouget*
- 5 RAVENEL Sylvie *P.E. Adjointe École élémentaire - Ally*
- 6 LAPARRAT Karine *P.E. Maître formatrice École d'application Canteloube - Aurillac*
- 7 MAURY Lionel *P.E. Tit. remplaçant École de Marmiers - Aurillac*
- 8 VIALATTE Aurélie *P.E. Adjointe École élémentaire - Murat*
- 9 BRUBALLA Delphine *P.E. Ens. spécialisée RASED école d'appl F. Delmas - Aurillac*
- 10 MILHAU Nicole *P.E. Adjointe École maternelle - Naucelles*